

INFORMATIONS SUR LA RENTRÉE

SESSION D'HIVER 2020 / SAINT-JÉRÔME

DÉBUT DE LA SESSION D'HIVER 2020 : LUNDI 20 JANVIER 2020

IMPORTANT : Les bureaux du Registrariat et de l'Organisation scolaire seront FERMÉS le vendredi 17 janvier de 8 h à 12 h.

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Afin de confirmer votre place dans votre programme d'études à la session d'hiver 2020, vous devez **OBLIGATOIREMENT** récupérer votre horaire par Internet (même pour les élèves qui seront en stage à l'hiver 2020) **du 15 au 17 JANVIER 2020** à l'adresse suivante : www.cstj.qc.ca / Sélectionnez le bouton MON PORTAIL OMNIVOX / Identifiez-vous au portail Omnivox (no matricule de 7 chiffres) et votre mot de passe / Sélectionnez Mes services Omnivox / Horaire en ligne. Pour les étudiants qui n'ont pas accès à Internet de la maison, des ordinateurs sont mis à votre disposition aux locaux suivants :

D-243 Bibliothèque, **A-206** (1 ordinateur), **A-207** (1 ordinateur).

Note : À la bibliothèque D-243, un membre du personnel sera présent le **15 janvier de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h** pour vous aider dans la récupération de votre horaire.

Si vous n'avez pas récupéré votre horaire par le portail Omnivox au plus tard le **17 janvier 2020**, **VOTRE HORAIRE SERA RETIRÉ***. Si toutefois, vous n'avez pas pu récupérer votre horaire pour des raisons exceptionnelles, vous devrez vous présenter le 20 janvier au local A-206. Veuillez cependant noter que nous ne pouvons garantir votre réinscription et que votre demande sera traitée selon les places disponibles. Des frais de 40 \$ seront appliqués.

* Pour recevoir un remboursement partiel, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet au local A-206 ou envoyer un MIO à l'adresse **REGISTRARIAT**, **mio** au plus tard le **vendredi 17 janvier 2020**, avant 16 h.

IMPORTANT: Les bureaux du Registrariat et de l'Organisation scolaire seront FERMÉS le vendredi 17 janvier de 8 h à 12 h.

HORAIRES RETENUS

Votre horaire pourrait être retenu pour diverses raisons lorsque vous tenterez l'opération de récupération de l'horaire sur Omnivox. Vous devrez alors vous présenter **le 15, 16 ou 17 janvier 2020 de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h à 16 h** au Cégep de Saint-Jérôme aux endroits indiqués selon le message.

VÉRIFICATION ET CORRECTION DE VOTRE HORAIRE

Vous avez la responsabilité de vous assurer que tous les cours choisis lors de la période de choix de cours apparaissent à votre horaire. Si les cours à l'horaire ne correspondent pas, vous devrez rencontrer votre aide pédagogique individuelle (API) **le 15, 16 ou 17 janvier 2020 de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h à 16 h**, **avec rendez-vous** au local A-207. Les rendez-vous doivent être pris via le module Prise de rendez-vous. Vos échecs ont pu avoir des implications sur votre cheminement. Dans ce cas, votre API aura déjà corrigé votre cheminement et votre choix de cours. Vous pourrez rencontrer votre API à ce sujet pendant cette même période si vous le souhaitez. Aucun réaménagement d'horaire (déplacement de cours) ne sera fait par les API pendant cette période.

MODIFICATION D'HORAIRE

Les élèves qui désirent effectuer un réaménagement d'horaire (déplacer des cours) doivent utiliser le module « **Modification d'horaire** » accessible via le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Modification d'horaire. Veuillez consulter les messages sur Omnivox pour connaître la période d'ouverture du module de modification d'horaire.

Des frais de 25 \$ sont exigés pour une modification d'horaire confirmée. Ces frais sont payables lors de la modification d'horaire (par carte de crédit seulement VISA OU MASTERCARD) ou sont payables au Collège (local A-127), au plus tard le **vendredi 24 janvier 2020**.

Aucun réaménagement d'horaire ne sera fait par les aides pédagogiques.

COURS COMPLÉMENTAIRES ET COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE COMPORTANT DES FRAIS

Les factures pour les cours comportant des frais seront générées le 21 janvier 2020. Ces frais seront payables au plus tard le 31 janvier 2020. Votre facture sera disponible sur le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Centre de paiement.

CHANGEMENT DE PROGRAMME D'ÉTUDES

Les élèves qui désirent changer leur programme d'études (selon les places disponibles) devront se présenter au Service du cheminement scolaire (local A-207) **le mercredi 8 janvier 2020 de 8 h 30 à 11 h 30 uniquement**.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au Cégep de Saint-Jérôme, tous les élèves doivent préalablement satisfaire aux conditions prévues au règlement d'admission et d'exclusion du Collège. Le Collège se réserve le droit d'annuler, en tout temps, toute admission et/ou inscription d'élèves nouveaux ou anciens qui ne satisfont pas aux conditions d'admission et ce dernier ne peut être tenu responsable des inconvénients qu'une telle décision pourrait causer aux élèves concernés.

REÇUS D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2019

Hiver 2019, Été 2019, Automne 2019

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est exigé lors de l'émission du reçu d'impôt (Relevé 8) par le Ministère du Revenu. Vous devez accéder au portail Omnivox / Mes services Omnivox / Dossier Personnel et entrer votre NAS pour l'obtention de votre relevé 8. Votre NAS ne sera utilisé uniquement qu'à des fins fiscales.

Son accès est limité et protégé.

ANNULATION DE VOTRE SESSION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Si vous désirez annuler votre inscription pour la session d'hiver 2020, vous pouvez compléter le formulaire disponible au local A-206 ou envoyer un MIO à l'adresse « **REGISTRARIAT, mio** ». Pour recevoir un remboursement partiel des frais d'inscription, la demande de remboursement devra être reçue au bureau du registraire **au plus tard le vendredi 17 janvier 2020, avant 16 h.** **IMPORTANT : Les bureaux du Registrariat et de l'Organisation scolaire seront FERMÉS le vendredi 17 janvier 2020, de 8 h à 12 h.**

COMMUNICATIONS / INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA RENTRÉE D'HIVER 2020

Veuillez consulter le site Internet du collège au www.cstj.qc.ca/h2020 pour connaître toutes les informations importantes sur la **rentrée d'hiver 2020 (le calendrier scolaire Hiver 2020, l'agenda, la carte étudiante, le casier, le stationnement, les activités d'accueil, etc.)**. De plus, des documents sur ces opérations sont disponibles dès maintenant sur le portail Omnivox dans mes Services Omnivox / Documents et messages.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Chaque session, après la date limite d'annulation de cours (14 février pour la session d'hiver 2020), l'élève doit confirmer sa présence pour chacun de ses cours par le biais du portail Omnivox. **Il est important de noter que le fait de ne pas confirmer sa présence à un cours ne constitue pas une annulation officielle** et le total des notes accumulées apparaîtra au bulletin, avec la mention d'échec. De plus, la confirmation à « non » d'un ou plusieurs cours peut modifier le statut de temps complet à temps partiel et peut occasionner des frais de scolarité supplémentaires.

VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Tirage de vignettes possible dans la semaine du 3 février 2020. Un MIO sera envoyé s'il y a lieu à tous les étudiants pour les informer des dates de participation et du tirage. **Consultez le document complet sur Omnivox.**

REMISE DES AGENDAS—NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Vous pourrez récupérer un agenda à la rentrée et dans les semaines qui suivront aux locaux suivants: le Service de l'animation socioculturelle au C-121, la Bibliothèque au D-243, le Service du cheminement scolaire au A-207, le Service de l'animation sportive au E-222 ainsi qu'au Carrefour d'aide aux étudiants au C-153.

COMPTE COURRIEL

Prenez note qu'un compte courriel vous est automatiquement attribué sous la forme 9999999@cstj.qc.ca où 9999999 correspond à votre numéro d'admission (matricule). Tout au long de la session, les services du Registrariat, du Cheminement scolaire et de l'Organisation scolaire vous communiqueront via **Omnivox** (Courriel, MIO, Documents et messages) des informations sur les opérations importantes (date limite d'annulation de cours, fréquentation scolaire, dates pour les choix de cours de l'automne 2020, disponibilité des reçus d'impôts 2019, etc.).

Toutes les informations sur la rentrée scolaire sont disponibles sur votre portail Omnivox. Si après avoir consulté ces informations, vous aviez encore des questions sur la rentrée scolaire, vous pouvez nous rejoindre au 450 436-1580 p. 5500. Si par ailleurs, vous n'êtes pas en mesure d'accéder au portail Omnivox, vous pouvez vous présenter au local **D-247** ou téléphoner au 450 436-1580 poste 2424. **IMPORTANT : Les bureaux du Registrariat et de l'Organisation scolaire seront FERMÉS le vendredi 17 janvier 2020, de 8 h à 12 h.**

Danielle Tremblay
Registraire
Coordonnatrice à l'organisation scolaire

Décembre 2019